Mythes sur la violence/ agression sexuelle

Source : <https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/mythes>

Il existe de nombreux mythes sur la violence a caractère sexuel qui influencent sa perception par les survivants et survivantes, les agresseurs, les proches et le grand public. Ces mythes qui perpétuent la culture du viol sont omniprésents dans les médias, les publicités, la télévision, le cinéma, les jeux vidéo, Internet, etc.

| **Mythe** | **Réalité** |
| --- | --- |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle si les partenaires sont dans une relation. | La violence sexuelle peut se produire dans le cadre du mariage ou d’une autre relation intime. |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle si ce n’est pas signalé à la police. | Ce n’est pas parce qu’une personne ne signale pas l’agression que cette agression n’a pas eu lieu. Moins d’une survivante sur dix signale son agression à la police. |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle si la personne ne se défend pas ou ne crie pas. | La personne peut être paralysée par la peur et ne pas être en mesure de se défendre. Elle peut craindre que l’agresseur soit plus violent si elle se défend. Sous l’influence de drogues ou d’alcool, elle peut être incapable de réagir ou de résister. |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle grave si la personne ne pleure pas ou n’est pas visiblement troublée. | Chaque personne réagit différemment. Elle peut pleurer ou être calme, silencieuse ou très en colère. Son comportement ne reflète pas nécessairement le traumatisme qu’elle a vécu. |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle si la personne ne semble pas blessée physiquement (coupures ou ecchymoses). | L’absence de blessure physique ne signifie pas pour autant que la personne n’est pas survivante de violence sexuelle. Un agresseur peut user de menaces, d’armes ou d’autres mesures coercitives qui ne laissent pas de marques évidentes. Elle peut avoir perdu connaissance ou a été rendue inapte. |
| Ce n’est pas de la violence sexuelle s’il n’y a pas eu de pénétration. | Tout contact sexuel non désiré est considéré comme de la violence sexuelle. Beaucoup de ses formes ne comportent aucun contact physique comme le harcèlement criminel et la diffusion d’enregistrements vidéo intimes. Tous ces actes sont graves et peuvent être traumatisants. |
| Ce n’est pas grave d’avoir une relation sexuelle avec une personne qui a bu, est sous l’influence des drogues ou est inconsciente. | Si la personne est inconsciente ou incapable de donner son consentement parce qu’elle est sous l’influence de drogues ou d’alcool, elle ne peut donner un consentement légal. Sans consentement, c’est une agression sexuelle. |
| Si la violence sexuelle avait réellement eu lieu, la personne pourrait facilement se souvenir de tous les faits dans l’ordre approprié. | Le choc, la peur, la honte et la détresse peuvent altérer la mémoire. Beaucoup de survivants et survivantes tentent de minimiser ou d’oublier les détails de l’agression pour surmonter leur traumatisme. Les pertes de mémoire sont courantes en cas de consommation d’alcool ou de drogues. |
| Quand une personne dit « non », elle veut souvent dire « oui ». | Quand une personne dit « non », cela veut dire « non ». En ignorant son refus ou en choisissant de ne pas comprendre, l’agresseur ne respecte pas sa décision. Sans un consentement mutuel, c’est une agression sexuelle. |
| Les femmes mentent et inventent des histoires d’agressions sexuelles. | Le nombre de fausses déclarations d’agressions sexuelles, peu élevé, correspond au nombre de fausses déclarations d’autres crimes au Canada. L’agression sexuelle porte de tels stigmates que de nombreuses femmes préfèrent ne pas la déclarer. |
| Les victimes provoquent les agressions sexuelles par leur comportement et leur habillement. | Une personne ne provoque pas une agression sexuelle par son comportement ou son habillement. Que ce soit le fait de faire de l’autostop, de sortir tard le soir, de consommer de l’alcool ou des drogues, de s’habiller d’une manière séduisante, de vouloir établir une relation avec une autre personne ou d’accompagner une personne à son domicile, il ne s’agit pas d’une provocation ni d’une invitation à une agression sexuelle. |
| Les personnes qui éprouvent une excitation sexuelle et même un orgasme pendant l’agression sexuelle sont consentantes puisqu’elles ont ressenti du plaisir. | Il est possible pour une personne d’avoir une réaction physique à la suite d’une stimulation sexuelle, même dans une situation d’agression sexuelle. Peu importe la stimulation sexuelle et ce que la personne a ressenti, cela ne signifie pas qu’elle était consentante au moment de l’agression. |
| Les agresseurs sont tellement excités sexuellement qu’ils ne peuvent se retenir. | Une agression à caractère sexuel, c’est d’abord et avant tout de la violence et non du désir. Il s’agit d’une prise de pouvoir sur une autre personne et non de l’attirance ou une perte de contrôle. Les agresseurs ne possèdent aucune limitation physiologique qui les oblige à avoir des relations sexuelles ou qui les empêche de s’arrêter. Chaque personne a le contrôle sur son propre corps. |
| Les agresseurs sexuels ont tous des problèmes de santé mentale. | L’auteur présumé d’une agression sexuelle est, la majorité du temps, un membre de la famille ou une connaissance ayant une bonne santé mentale. |
| Les hommes qui agressent sexuellement des hommes sont tous des homosexuels. | Il existe des agresseurs sexuels qui ont des préférences quant au sexe et à l’âge de leurs victimes. La majorité des hommes qui agressent sexuellement des hommes sont d’orientation hétérosexuelle. |
| Une façon de faire cesser la violence sexuelle c'est de l'ignorer. | En ignorant la violence sexuelle, on provoque l'effet contraire, ce qui pourrait amener l'individu à perpétuer la violence sexuelle, réalisant rapidement l'état de vulnérabilité de la personne cible. |
| Le harcèlement sexuel, les histoires sentimentales de bureau et le flirt, c'est la même chose. | La différence entre le flirt et le harcèlement sexuel c'est le consentement. Le flirt est mutuel et voulu alors que le harcèlement sexuel ne l'est pas. Le harcèlement sexuel se produit lorsqu'il y a absence de consentement de la part de la personne ciblée. |